

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a adopté le 14 septembre 2016 le règlement numéro 2016-288 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les critères supplémentaires d'aménagement applicables à l'aire d'affectation industrielle et commerciale locale de type 2.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 8 novembre 2016, soit la date à laquelle le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire a signifié à la MRC qu'il avait jugé que ledit règlement respectait les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de la MRC situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce vingt-huitième (28^e) jour du mois de novembre deux mille seize (2016).

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Judith Desmeules